

Election du Comité Directeur

Mandat 2020 – 2024

Samedi 21 novembre 2020

* * * * *

Campagne électorale – Soutien fédéral – Mode de scrutin

Campagne électorale

En application de l'article 15.III des Statuts, une campagne électorale est organisée dans le cadre de l'élection des membres du Comité Directeur et du Président.

La campagne est ouverte dès la publication des listes admises à participer au scrutin par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, jusqu'à la veille du scrutin minuit.

Soutien fédéral

En application de l'article 15.III des Statuts, le Comité Directeur, réuni le 16 mai 2020, a décidé d'attribuer, à chaque liste admise à participer au scrutin, les prestations suivantes :

1. Moyens financiers

- Une aide financière par liste de 7 000 € maximum pour l'ensemble des frais des candidats figurant sur la liste, sur justificatifs uniquement.
Pour ce qui concerne les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, le barème FFG sera appliqué.
- L'aide financière de 7 000 € sera attribuée après les résultats de l'élection et uniquement si la liste obtient au moins 5% des suffrages valablement exprimés.
- Les frais seront directement remboursés à chaque candidat, selon un décompte et les pièces justificatives transmises et visées par la tête de liste.

2. Moyens logistiques

- Mise à disposition du fichier des comités départementaux et des comités régionaux.

Le fichier sera transmis, à chaque tête de liste, dès le lendemain de la validation des listes par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, par les services du siège fédéral.

Le fichier est utilisable jusqu'à la veille des élections.

Mode de scrutin

Conformément aux articles 15 et 20 des Statuts :

- Le Comité Directeur est élu au scrutin de liste majoritaire à un tour.

- Les électeurs auront alors le choix entre voter pour l'une des listes admises à se présenter ou s'abstenir.
- A l'issue du scrutin, la totalité des sièges est attribuée à la liste arrivée en tête.
- La personne figurant en première position sur la liste arrivée en tête devient président de la Fédération.